



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 12 janvier 2022, soit à 19 h, à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), à laquelle sont présents par vidéoconférence ou en présentiel, les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

Est absent : M. Yves Bélanger (maire de la Municipalité de La Macaza).

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina et la greffière, Mme Katia Morin sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et médias sociaux, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu sans présence du public, partiellement en présence des membres du conseil et par tout moyen de communication permettant de voter de vive voix. Certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 heures.

CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

004/12-01-2022-A ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sébastien Bazinet
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière à savoir :

11. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021 – PTI 2022-2023-2024

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du règlement numéro A-2022-49 décrétant les quotes-parts payables par les municipalités liées à l'Agglomération de Rivière-Rouge pour 2022

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2021

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

005/12-01-2022-A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Katia Morin, greffière.

ADOPTÉE

006/12-01-2022-A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Katia Morin, greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

007/12-01-2022-A

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2022-49 DÉCRÉTANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES À L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR 2022

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. Pierre Alexandre Morin lors de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 6 janvier 2022 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière, Mme Katia Morin, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 6 janvier 2022 par M. Pierre Alexandre Morin, le tout conformément à l'article numéro 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro A-2022-49 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2022.

Que le Règlement numéro A-2022-49 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro A-2022-49 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2022 est déposé au livre officiel des règlements.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

008/12-01-2022-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de décembre 2021, totalisant 4 932.33 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est présentée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller M. Daniel Forget, la séance est levée. Il est 19 h 06.

Denis Lacasse
Maire

Katia Morin
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire